



## Conseil économique et social

Distr. générale  
1<sup>er</sup> décembre 2016  
Français  
Original : anglais

---

### Commission du développement social

#### Cinquante-cinquième session

1<sup>er</sup>-10 février 2016

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : stratégies d'élimination de la pauvreté visant à parvenir à un développement durable pour tous

### Déclaration présentée par Mayama, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* La version originale anglaise du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



## Déclaration

Mayama A.C. est une organisation de la société civile basée à Jalisco, au Mexique. Elle a été fondée en 2008 par un groupe de personnes préoccupées par le sort des enfants mexicains abandonnés, orphelins ou marginalisés. Depuis, Mayama A.C. s'emploie à veiller à ce que les enfants et leurs familles victimes de pauvreté, de violence, de mauvais traitements et d'exclusion développent puissent acquérir les compétences qui leur permettront de surmonter les difficultés inhérentes à leur milieu social et d'améliorer leur qualité de vie et. En développant leurs capacités personnelles, les enfants et leurs familles deviennent des acteurs de changement social, économique et culturel. Mayama A.C. utilise un modèle d'enseignement systémique qui accompagne chaque enfant et sa famille sur une période de cinq ans et demi. Ces années sont consacrées à l'acquisition de compétences, à la prévention et à l'éducation pour la paix, ce qui tend à prémunir les enfants contre la marginalisation, les grossesses précoces, l'échec scolaire et le crime organisé, et à leur éviter de vivre en orphelinat. Nous avons pour objectif de déclarer tous nos enfants à l'état civil, de les scolariser et de les autonomiser, de façon à leur donner les moyens de réaliser pleinement leurs ambitions personnelles et professionnelles. Nous avons aligné les travaux de notre organisation sur les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour contribuer à sa réalisation et à sa diffusion, notamment au niveau local. Mayama A.C. est une organisation non gouvernementale accréditée auprès du Conseil économique et social et d'autres organismes nationaux de défense des droits fondamentaux des enfants.

Le Programme des Nations Unies pour le développement indique qu'à l'heure actuelle, quelque 1,5 milliard de personnes dans 101 pays en développement sont en situation de pauvreté multidimensionnelle. Cela signifie qu'au moins 29 % de la population de ces pays sont privés de soins de santé et d'éducation, et ont un niveau de vie insuffisant. Près de 900 millions de personnes pourraient tomber dans la pauvreté en cas de crise financière, économique ou environnementale. En 2014, on estimait à 28 % de la population latino-américaine le nombre de personnes vivant en situation de pauvreté multidimensionnelle, le problème étant particulièrement prononcé au Nicaragua, au Honduras ou au Guatemala. Pour 2010, le Conseil national d'évaluation de la politique de développement social a estimé à 52 millions le nombre de personnes vivant en situation de pauvreté multidimensionnelle au Mexique, soit 46 % de la population totale. Sur ces 52 millions, environ 40,3 vivaient dans une pauvreté modérée et 11,7 dans une pauvreté extrême.

La Déclaration de Copenhague, adoptée en 1995 lors du Sommet mondial pour le développement social, qualifie la pauvreté de problème complexe et multidimensionnel aux origines locales, nationales et internationales dont les causes, structurelles notamment, sont diverses. La pauvreté est intimement liée à l'absence de contrôle sur les ressources, notamment la terre, les compétences, les connaissances, les capitaux et les relations sociales influentes. Les décideurs ne tiennent guère compte de ceux qui n'ont pas accès à ces ressources, à qui les institutions, les marchés, l'emploi et les services publics ne sont ouverts que de façon limitée et qui ont du mal à faire valoir leurs droits fondamentaux. La pauvreté multidimensionnelle est un indicateur qui intègre différents niveaux de population dans différentes catégories et dans deux domaines distincts : le bien-être économique et les droits sociaux. Les personnes vivant en situation de pauvreté multidimensionnelle ne peuvent pas satisfaire leurs besoins élémentaires et ne

disposent pas des ressources, services ou actifs qui leur permettraient de le faire. La pauvreté multidimensionnelle touche durement les enfants partout dans le monde; c'est pourquoi la communauté internationale doit s'attacher à satisfaire leurs besoins en matière de développement.

L'UNICEF relève qu'au niveau mondial, 79 % des enfants de moins de cinq ans les plus riches sont déclarés à la naissance, alors que seuls 51 % des enfants les plus pauvres possèdent une identité. Les 20 % d'enfants les plus pauvres dans le monde ont deux fois plus de risque de souffrir d'un retard de croissance du fait de la malnutrition et de décéder avant l'âge de cinq ans que les 20 % les plus riches. Dans les 20 % de ménages les plus riches des pays les moins avancés, près de 9 enfants sur 10 fréquentent l'école primaire, pour seulement 6 enfants sur 10 dans les ménages les plus pauvres, les filles étant les plus défavorisées.

Partout dans le monde, l'exclusion du système scolaire touche principalement les filles. En Amérique latine, la grande majorité des garçons et des filles en état de relative pauvreté vivent sous la menace d'un dénuement absolu, se traduisant notamment par un accès limité aux prestations sociales, un niveau de protection peu élevé, la malnutrition et la mortalité ainsi qu'une inégalité des sexes qui compromet gravement l'avenir des enfants.

Au Mexique, les enfants sont parmi les plus touchés par la pauvreté et les inégalités. En 2010, l'UNICEF estimait que 53,8 % des mineurs vivaient dans la pauvreté (46 % pour la population mexicaine dans son ensemble). Les inégalités privent les enfants mexicains du plein exercice de leurs droits fondamentaux.

Pour réaliser les objectifs de développement durable, notamment l'objectif 1, les acteurs du développement dans leur ensemble devront redoubler d'efforts, notamment aux échelons local et national. Par l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont réaffirmé leur engagement à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, partout dans le monde. L'élimination de la pauvreté reste le principal défi en matière de développement durable. Pour le relever, la communauté internationale ne peut pas se contenter de pallier l'absence de revenus inhérente à la pauvreté : elle doit envisager celle-ci comme un problème structurel et multidimensionnel. Dans cette optique, les efforts doivent résolument porter sur les enfants et sur leurs besoins en matière de développement.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 invite à mettre en place des stratégies à l'échelle mondiale, nationale, régionale et locale, en vue d'éliminer la pauvreté sous toutes ses formes. Il plaide également en faveur d'un renforcement des partenariats et demande aux parties prenantes, dans tous les secteurs, de ne pas se consacrer uniquement aux services de base et aux droits de l'homme mais aussi de peser sur les politiques publiques et de faire des propositions dans le domaine de la protection de l'enfance.

Mayama A.C. demande instamment à la communauté internationale de tenir compte des recommandations suivantes lors des débats de la cinquante-cinquième session de la Commission du développement social sur le thème « Stratégies d'élimination de la pauvreté visant à assurer un développement durable dans l'intérêt de tous » :

1. Garantir, promouvoir et respecter les droits fondamentaux des enfants, en particulier de ceux qui vivent dans la pauvreté. Cette garantie doit être pleinement

prise en compte dans les processus de mise en œuvre et de suivi des objectifs de développement durable, notamment l'objectif 1. Les États Membres doivent redoubler d'efforts pour garantir le droit de l'enfant à une identité, à l'éducation, à la famille, aux loisirs et à une vie à l'abri de toute forme de violence.

2. Développer et promouvoir des stratégies d'élimination de la pauvreté tenant compte de la transformation de nos sociétés par des approches du développement humain et par une sensibilisation à la dimension multiple de la pauvreté. Dans cette optique, il convient d'investir dans des programmes éducatifs innovants en tant que moyens de prévenir la violence et les inégalités, et d'adopter des méthodes systémiques ayant pour objectif d'atténuer la pauvreté sous toutes ses formes.

3. Favoriser les mécanismes de résilience qui permettent aux enfants de dépasser les contextes sociaux défavorables. Il convient notamment de réduire les risques pour les enfants les plus défavorisés, et de mettre l'accent sur l'établissement de partenariats solides dans tous les secteurs.

4. Mettre en place des politiques publiques favorables à la réalisation de plans de vie fondés sur la liberté et les droits de l'homme. Les pays doivent promouvoir avec détermination la mise en place de systèmes d'innovation pour découvrir de nouveaux moyens de travailler sur les questions de pauvreté qui pénalisent gravement les enfants dans le monde.

5. Créer des communautés d'autonomisation et de renforcement des capacités pour lutter contre la pauvreté. Ces communautés d'autonomisation doivent s'attacher à nouer des partenariats multipartites et mettre en œuvre des solutions sur le terrain. Les acteurs du développement doivent communiquer entre eux et favoriser la création d'espaces de travail, capables d'apporter des solutions en ce qui concerne l'égalité et l'accès aux biens et services, et à même de faire respecter les chances et les droits de chacun.

6. Adopter une démarche qui tienne compte de la dimension multiple et complexe de la pauvreté, dans le respect de la diversité, de la spécificité de genre, des traditions locales et nationales, et des opinions et actions personnelles, pour réaliser les objectifs de développement durable à tous les niveaux.

Nous réaffirmons notre engagement à travailler main dans la main avec la Commission du développement social en vue de construire un monde équitable et durable pour les enfants. Nous appelons également les États Membres à mettre en place les conditions favorables à une participation accrue des acteurs non étatiques aux prises de décisions. Le succès des objectifs de développement durable est fortement tributaire des partenariats collectifs, et Mayama A.C. est pleinement attachée à ces buts et objectifs.

Références :

CISAV (2013), Pobreza multidimensional en México. Centro de Investigación Social Avanzada. Disponible à l'adresse : <http://cisav.mx/pobreza-multidimensional-en-mexico/>.

MPPN (2015) CEPALC, Advancing Multidimensional Poverty in Latin America. Multidimensional Poverty Peer Network. Disponible à l'adresse : <http://www.mppn.org/participants/cepaleclac/>.

Nations Unies (1995), Sommet mondial pour le développement social : Programme d'action. Chapitre 2. Département des affaires économiques et sociales. Disponible à l'adresse : <http://www.un.org/esa/socdev/wssd/text-version/agreements/poach2.htm>.

UNICEF, Situation des enfants dans le monde (2015) : résumé. Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Disponible à l'adresse : [http://www.unicef.org/publications/file/SOWC\\_2015\\_Summary\\_and\\_Tables.pdf](http://www.unicef.org/publications/file/SOWC_2015_Summary_and_Tables.pdf).

UNICEF (2010), Pobreza y Derechos Sociales de Niñas, Niños y Adolescentes en México. Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Disponible à l'adresse : [http://www.coneval.org.mx/Informes/Coordinacion/INFORMES\\_Y\\_PUBLICACIONES\\_PDF/R\\_ejec\\_Pobreza\\_en\\_ni%C3%B1os\\_y\\_adol\\_mex\\_2008\\_2010.pdf](http://www.coneval.org.mx/Informes/Coordinacion/INFORMES_Y_PUBLICACIONES_PDF/R_ejec_Pobreza_en_ni%C3%B1os_y_adol_mex_2008_2010.pdf).

Nations Unies (2015), Programme de développement durable à l'horizon 2030. Organisation des Nations Unies. Disponible à l'adresse : [http://www.un.org/pga/wp-content/uploads/sites/3/2015/08/120815\\_outcome-document-of-Summit-for-adoption-of-the-post-2015-development-agenda.pdf](http://www.un.org/pga/wp-content/uploads/sites/3/2015/08/120815_outcome-document-of-Summit-for-adoption-of-the-post-2015-development-agenda.pdf).

Indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) du PNUD (2015). Programme des Nations Unies pour le développement. Disponible à l'adresse : <http://hdr.undp.org/fr/content/indice-de-la-pauvreté-multidimensionnelle-ipm>.